

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Hygienfresh Busta Profumata con Gancio Mango

Code des commerces : A80-002

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: DPF1-702T-P00W-K1M7

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Enveloppe parfumée avec crochet-parfum longue durée pour les armoires et les tiroirs

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145;  
[www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

Aucun

Code(s) des mentions de danger:  
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
EUH208 - Contient 2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle, Mandarine, extrait, linalol. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,374 %

UFI: DPF1-702T-P00W-K1M7

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle - FEMA 0	>= 0,1 < 1,00%	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 5.470,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	77-83-8	201-061-8	ND
linalol	>= 0,1 < 1,00%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.790,0 mg/kg ATE dermal = 5.610,0 mg/kg ATE inhal = 307,0mg/l/4 h	603-235-00-2	78-70-6	201-134-4	01-2119474 016-42-000 0
Mandarine, extrait	>= 0,1 < 1,00%	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304;	ND	84929-38-4	284-521-0	ND

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg				

#### Valeurs fractionnées globales

H317	= 1,99	H411	= 0,90	H226	= 0,19	H304	= 0,19
H315	= 1,09	H400	= 0,19	H410	= 0,19	H319	= 0,90

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

#### Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

#### Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

#### Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

#### Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Employer les protections pour les manières respiratoires.  
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets  
L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction  
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.  
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## **RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence**

#### **6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer  
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

#### **6.1.2 Pour les secouristes:**

Porter des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation.

Ne pas fumer.

Fournir une ventilation adéquate.

Évacuez la zone dangereuse et, si nécessaire, consultez un expert.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **6.3.1 Pour de confinement:**

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

#### **6.3.2 Pour le nettoyage:**

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

#### **6.3.3 Autres informations:**

Aucune en particulier.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## **RUBRIQUE7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: linalol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,8 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,7 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage  
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	poudre	
Couleur	caractéristique	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	non déterminé	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
pH	nas pertinent	
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	nas pertinent	
Solubilité dans l'eau	nas pertinent	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	nas pertinent	
Densité et/ou densité relative	nas pertinent	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

### 9.2. Autres informations

### **9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Aucunes données disponibles.

### **9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,374 %

## **RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Sans risques de réactivité

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### **10.4. Conditions à éviter**

Rien à signaler

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Dangers pour la santé:

Contact avec les yeux : Un contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Un contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau, provoquant dans certains cas une dermatite.

Ingestion : Le produit ingéré peut provoquer une irritation des muqueuses de la gorge et du système digestif avec pour conséquence des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

Inhalation : Une exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### Relativement aux substances contenues:

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle:

DL50 Orale - rat - 5 470 mg/kg

Observations :

Organes des sens :

vue :

autres Comportement : somnolence (activité dépressive générale)

Peau et annexes : autre : cheveux

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5470

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

linalol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2790

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5610

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 307

Mandarine, extrait:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Mandarine, extrait:

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle:

Relativement aux substances contenues:

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle:

C(E)L50 (mg/l) = 36

NOEC (mg/l) = 9,3

linalol:

C(E)L50 (mg/l) = 27,799999

Mandarine, extrait:

C(E)L50 (mg/l) = 9,7

NOEC (mg/l) = 3,2

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucunes données disponibles.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucunes données disponibles.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucunes données disponibles.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucunes données disponibles.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

### **RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

### **RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Aucun

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

### **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE16. Autres informations**

#### **16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Pas de danger d'être signalés. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Hygienfresh Busta Profumata con Gancio Mango

Publié le 02/08/2022 - Ver. n. 3 du 02/08/2022

# 11 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

---

Geowin SDS rel. 11